



Les régions et collectivités territoriales **Aides et contacts**

Heureux hasard du calendrier, la Team France Export, dont les Régions sont un partenaire incontournable, s'est constituée avant que ne déferle la pandémie de Covid-19 avec les conséquences économiques que l'on sait. Ce dispositif, qui a donné lieu à la signature de conventions dans chaque Région, a non seulement permis de mettre en œuvre des « guichets uniques » de l'aide à l'export, mais aussi de distribuer en urgence des aides exceptionnelles afin de soutenir les entreprises en cette période de crise.

La **Team France Export** (ou TFE, pour les initiés) repose sur un partenariat entre les Régions (et leur agence de développement), les **Chambres de commerce et d'industrie de Région (CCIR)** et les opérateurs d'État **Business France** et la banque publique **Bpifrance**, qui mettent en commun leurs ressources pour œuvrer ensemble et de façon coordonnée au développement des exportateurs, notamment des TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises). Désormais, lorsqu'ils sollicitent une aide publique pour mener à bien leur projet export, ou qu'ils souhaitent simplement se renseigner, les entrepreneurs frappent à une seule et même porte et sont ensuite orientés et accompagnés par un seul « référent ». Plus besoin de multiplier les démarches auprès de divers organismes, fini aussi les sollicitations multiples et répétées émanant de tel ou tel organisme, pour participer à tel événement ou à tel salon incontournable.

Une offre plus lisible, notamment sur les versions régionales de la plateforme de solutions **teamfrance-export**, et une simplification de l'accès aux aides : des changements que les entreprises appelaient de leurs vœux depuis longtemps. Concrètement, des experts sectoriels de Business France viennent renforcer les équipes existantes de conseillers internationaux des CCI dans les territoires : ces nouvelles « teams » ont pour rôle de détecter, sensibiliser, accompagner les entreprises ayant du potentiel à l'export. Bref, cette équipe en rangs serrés, dans laquelle les acteurs de terrains que sont les Régions et les collectivités territoriales jouent un rôle primordial, était fin prête lorsque la crise sanitaire est apparue.

Aujourd'hui plus que jamais, dans chaque Région, la TFE met les bouchées doubles pour épauler les PME ayant déjà une stratégie export ou désireuses d'en bâtir une : mise à disposition d'informations gratuites sur les marchés, rencontres digitalisées avec de potentiels partenaires étrangers, webinaires, participation à des salons professionnels en mode virtuel... Du côté des **aides financières**, celles des Régions, détaillées dans les fiches suivantes, sont maintenues et peuvent être cumulées avec le « chèque relance export » doté d'une enveloppe de 30 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, les PME et ETI sont en effet invitées à déposer une demande pour cette aide finançant 50 % d'une mission de prospection dans la limite de plafonds : 2 500 euros



Aujourd'hui plus que jamais, dans chaque Région, la TFE met les bouchées doubles pour épauler les PME.

pour un stand sur un pavillon France sur un salon, 2 000 euros pour un accompagnement individuel et 1 500 euros pour une prestation collective. Un coup de pouce non négligeable quand on sait que le tarif pour un espace sur un pavillon France avoisine 5 000 euros.

Ces chèques nationaux sont donc cumulables avec des aides régionales déjà en place. Quid des Régions ne proposant pas d'aides spécifiques pour la prospection internationale ? Comme la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui est dans ce cas de figure, elles abonderont ce chèque grâce à une aide de 1 000 euros pour chaque chèque export (une même entreprise peut bénéficier de 4 chèques, 2 en individuel et 2 en collectif). À l'heure où nous mettons sous presse, les Régions sont en train de progressivement mettre en place ce type d'aide.

Cerise sur le gâteau, si l'aide régionale finance 50 % du montant d'une prestation, le chèque national pourra compléter le financement et réduire encore la part de budget supportée par l'entreprise. Dans certains cas, la subvention pourrait ainsi couvrir près de 100 % de la facture du prestataire. Autre effet positif du chèque export national : toucher des entreprises qui ne sont pas ciblées par les aides régionales, comme les ETI.

Nous vous livrons, Région par Région, collectivité par collectivité, l'essentiel de ce qu'il faut savoir des dispositifs locaux d'accompagnement à l'export.

Sophie Creusillet

Dans certains cas, la subvention pourrait ainsi couvrir près de

100%

de la facture du prestataire.

Franck Riester A LANCÉ UN RELANCE EXPORT TOUR DANS LES RÉGIONS

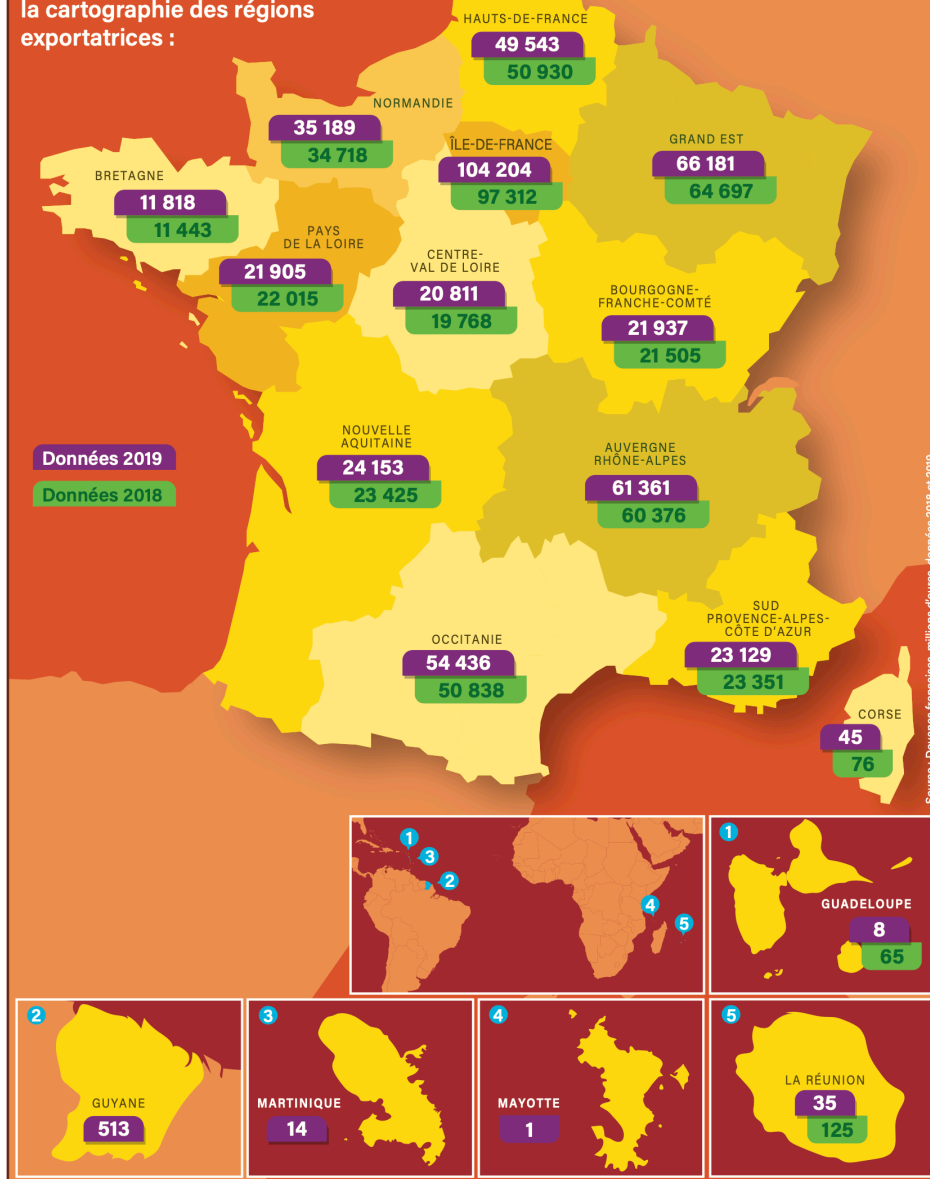
Franck Riester, ministre délégué au Commerce extérieur, a choisi la région Auvergne-Rhône-Alpes et la ville de Lyon pour entamer, début octobre, son « Relance Export Tour », une tournée des régions pour sensibiliser les PME et ETI aux enjeux de leur développement à l'international. Covid-19 oblige, c'est dans un webinar que le ministre a présenté à quelque 300 entreprises de la région les mesures gouvernementales de relance de l'export. L'objectif ? Mettre « la reconquête de l'international au cœur de la relance », a-t-il résumé. Et ce avec tous les membres de la

Team France Export, également présents (bien que virtuellement) : Philippe Guérand (président de la CCI de Région Auvergne Rhône-Alpes), Christophe Lecourtier (directeur général de Business France) et Pedro Novo (directeur exécutif en charge de l'export de Bpifrance).

Cette opération de communication, visant à faire connaître les différentes aides et possibilités d'accompagnement des PME et ETI sur les marchés étrangers dans le cadre du plan de relance, s'est poursuivie tout au long du mois d'octobre dans les régions métropolitaines. S. C.

L'export dans les régions et DOM-TOM

Voici, sur la base des statistiques d'exportations 2019 publiées par les Douanes (en millions d'euros), la cartographie des régions exportatrices :



En 2019, les exportations ont augmenté dans la quasi-totalité des régions métropolitaines, à l'exception des Hauts-de-France, des Pays de la Loire, de PACA et de la Corse. Sur le podium, le trio de tête est inchangé (Île-de-France, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes), suivi de l'Occitanie.

LE MOCI

Cet article est issu du n°2076 du MOCI :
 Guide 2021 de l'accompagnement à l'export pour les PME & ETI
 Pour découvrir le reste du guide et tout savoir :

**Acheter
ce numéro**

**S'abonner
au Moci**

**Contactez
le service commercial**